

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale
Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :
20/09/2019 20/09/2019 2019-8937
1. Intitulé du projet
Lotissement du Vignal - Commune d'ALLASSAC
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom Prénom
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale SEM 19 - TERRITOIRES
Nom, prénom et qualité de la personne CLEMENT Philippe - Président
habilitée à représenter la personne morale
RCS / SIRET 6 7 6 3 2 0 2 4 5 0 0 0 6 8 Forme juridique SEM
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet
Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie ((Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.b) Emprise de la parcelle supérieure à 8,8 hectares
Emprise du lotissement sur la parcelle environ 1,8hectares
4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Création d'un lotissement en concession d'aménagement par TERRITOIRES, pour le compte de la commune d'ALLASSAC (19)
Aménagement sur la commune d'ALLASSAC d'un lotissement au lieu dit Le Vignal, pour la création d'environ 12 lots à vocation
d'usage d'habitations
Conservation du parcours de santé existant sur la parcelle et intégration de celui ci au niveau de la zone du lotissement
To list retion as pares at saint and the parestic stress 5

4.2 Objectifs du projet
Création d'un lotissement à usage d'habitations d'environ 12 lots à proximité du bourg, par un cheminement doux et des
services comme les écoles, les associations, terrains de sport,
4.2 Déauties communicament le musici
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Viabilisation de parcelles par :
- création d'une voirie de desserte à partir de la voie communale rue du 11 novembre 1918 en impasse pour éviter un maillage
avec la voirie du Pont Salomon qui va créer des nuisances pour les habitations riveraines
- terrassement et empierrement de voirie
- pose de bordures et réalisation de trottoirs
- pose de réseaux secs et humides
- revêtement de voirie
- bassin ou noue de rétention des eaux pluviales
- aménagements paysagers
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
- vente des parcelles à des acquéreurs et construction d'habitations
- gestion des zones publiques par le porteur de projet Territoires jusqu'à la fin de la concession, puis à partir de 2024, gestion par
la commune d'Allassac
la commune a Allassac

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris onnement	
4 5 Dimensions et caractéristiques du l	projet et superficie globale de l'opération - préciser l	les unités de mesure utilisées
	leurs caractéristiques	Valeur(s)
surface du projet en m² surface des parcelles cadastrales		18140 88400
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u> <u>1</u> ° <u>4</u>	<u>48'16"1</u> 5 Lat. <u>45°25'06"4</u> 2
Le Vignal / Pont Salomon 19 240 ALLASSAC		'" Lat°'" '" Lat°'"_
	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	16
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalud	Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?	×		Une petite partie de la parcelle au Nord Ouest fait partie du périmètre de protection du Manoir dit Ancienne Ecole des Tours
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez comp	oléter le tableau suiva	nt :		
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes		Raccordement des habitations sur le réseau d'eau potable de l'Agglomération de Brive
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	Les eaux de ruissellements seront seulement stockées ou tamponnées à la parcelle Les eaux souterraines ne seront pas touchées dans le cadre du projet
	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	Les travaux de terrassement vont se dérouler en déblais remblais avec répartition des matériaux sur le site et une inscription du lotissement dans les courbes de niveau du terrain afin d'intégrer le site au paysage
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	\boxtimes		Les matériaux nobles de voirie proviendront pour la composition de la couche de roulement de carrière. Les couches de formes seront issues de matériaux revalorisés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	La parcelle restera sur les 7 hectares restant en zone naturelle où la collectivité d'Allassac souhaite conserver le parcours de santé déja présent ainsi que les bassins d'orage.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Les 12 habitations vont créer un flux de véhicules sur les voies communales adjacentes notamment la rue du 11 Novembre 1918 Les modes de déplacement doux seront privilégiés sur la zone
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Source de bruit à cause des véhicules liés aux parcelles du lotissement

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Un éclairage public sera disposé sur les voiries du lotissement. Celui ci sera à LED avec un spectre évitant la lumière bleu qui perturbe la faune nocturne. L'éclairage sera à variation d'intensité avec un abaissement lorsqu'il n'y aura pas de passage sur les voies du lotissement.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes		Les habitations seront raccordées au réseau public d'assainissement de l'Agglo de Brive pour une épuration des effluents à la station de traitement d'ALLASSAC
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets ménagers seront collectés par le SIRTOM de la région de Brive avec une élimination vers l'usine d'incinération de Brive ou vers des plateformes de revalorisation suivant le plan déchets régional

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Une intégration paysagère du lotissement sera réalisée Un diagnostic archéologique est en cours de réalisation L'usage actuel de la parcelle est un pré avec des zones d'ouvrages d'orage. En		
/ Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	\boxtimes		créant un lotissement, en continuité du bâti existant, celui ci va diminuer la surface naturelle de la parcelle. La surface non touchée par le lotissement sera conservée en zone naturelle.		
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou		
6.3 Les incide	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :					

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef Égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join le annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
er	o regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati ovironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. regard des dispositions précédentes, il n'est pas nécessaire d'avoir une évaluation environnementale car la zone d'empriso	e du
	issement ne représente pas un impact pour l'environnement, notamment car cette prairie se situe entre une zone urbaine, ssède qu'une surface de 18000 m² par rapport à l'emprise cadastrale de la parcelle de plus de 88000m². Les zones	, ne
en	vironnementales les plus intéressantes se situent sur le bas de la parcelle, en dehors de l'emprise projet et dans une zone stante naturelle.	
	8. Annexes	
8	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8		
8	.1 Annexes obligatoires	X
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet 9. Engagement et signature X Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus le, 10/09/2019 Brive Fait à Le Président Directs S.E.W 19 Signature 10, avenue Maréchal Leclerc BP 80005 - 19101 BRIVE CEDEX Tél. 05 55 23 64 06 Philippe CLEIV



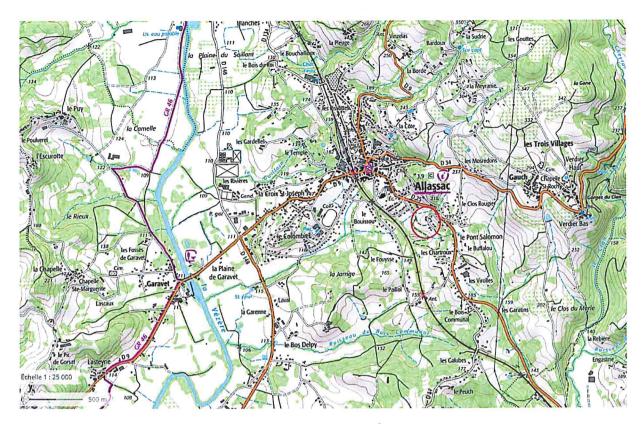


Figure 1 : Plan de situation 1/25 000

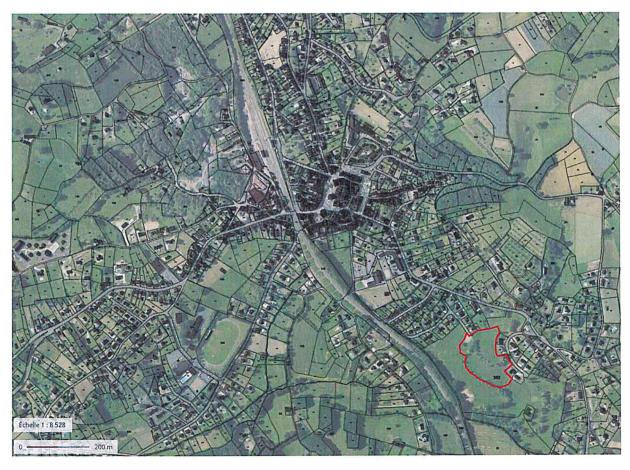


Figure 2 : Emprise du projet

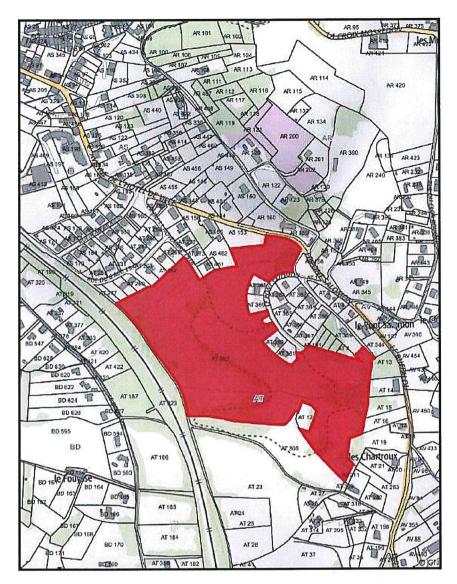


Figure 3 : Parcelle AT 382 : projet sur une partie de la parcelle



Figure 4 : Vue satellite parcelle AT 382

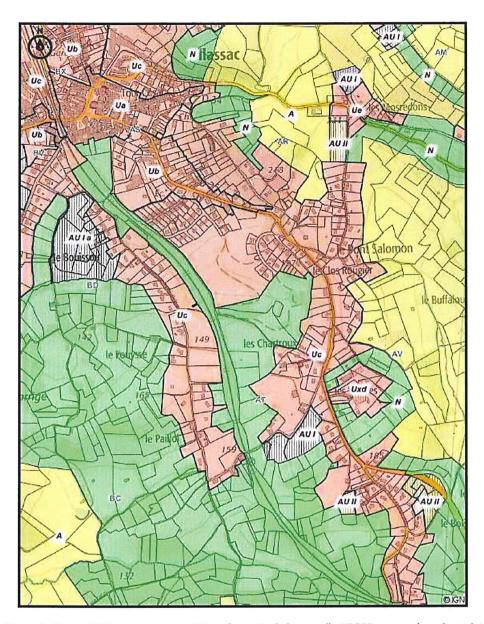


Figure 5 : Zonage PLU : en rouge, zone Uc sur la partie de la parcelle AT 382 concerné par le projet



Figure 6 : photographie du site de projet dans son paysage lointain (janvier 2019)



Figure 7 : photographie du site de projet dans l'environnement proche (septembre 2019)